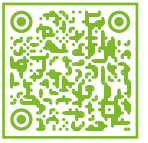


En savoir +
et s'inscrire



Référent **Sport Santé**



100 % distanciel



Formation continue

Cette formation en ligne destinée à favoriser le montage de projets inclut **une exploration riche et pratique** en informations institutionnelles et savantes concernant **l'activité physique adaptée et santé (APAS)**.



POUR QUI ?

- Responsables d'agence, responsables de secteur, dirigeants, gestionnaires SAP



DURÉE

- 7h, sur 2 matinées



TARIFS

- **Frais pédagogiques :**
 - Adhérent Fédésap : **360 € HT**
 - Non-adhérent Fédésap : **450 € HT**
- Tarif intra sur devis



PRÉ-REQUIS

- Aucun

Financements possibles*

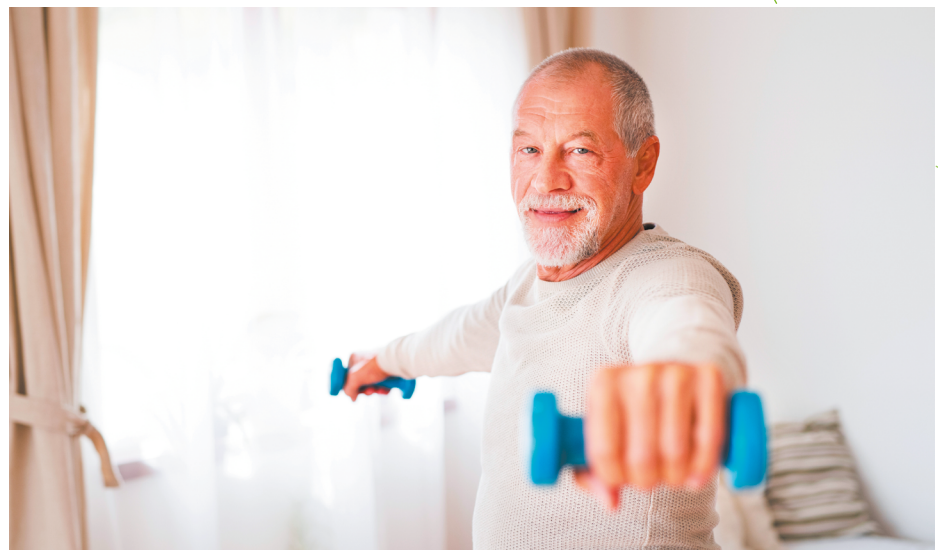
→ OPCO • CNSA • AGEFICE

*Selon conditions d'éligibilité et de disponibilités des fonds



Formation accessible aux **personnes en situation de handicap**

INDICATEURS 2023 - Non applicables (nouvelle formation)



OBJECTIFS

- **Informers les personnes accompagnées** (personnes âgées, personne en perte d'autonomie, handicap...) sur **l'offre d'activité physique** assurée au sein d'une structure ou via une maison sport-santé
- **Proposer un plan d'accompagnement personnalisé** d'activité physique et sportive à ces publics suivant leur situation : Comment ? Sur qui peut-il s'appuyer ?

Programme

Première demi-journée

- La référence santé par les Activités Physiques et Sportives Adaptées
- Ouverture de la création des projets
- Lexique
- Découverte de l'APAS
- Niveaux de soins
- Révolution en cours des INM « Interventions Non Médicamenteuses »
- Distinction entre les différents professionnels de l'APAS
- Le label SSBE (Sport Santé Bien-Être)
- Évocation des institutions et des financements

Deuxième demi-journée

- Inventaire des troubles
- Problématiques et maladies chroniques concernées
- Spécialités de l'APAS, ses diverses cultures
- Éducation thérapeutique des patients (ETP)
- Exemple d'un système SAGE qui sera pratique pour développer les projets en structures, lesquels seront accompagnés au cours de la formation.
- Ce dernier aspect fera l'objet d'échanges et de partages de nos compétences mutuelles.